

## Communiqué de presse commun

# Rencontre du Conseil d'Etat et de la commune Val-de-Travers

La chancellerie d'Etat communique :

C'est une rencontre symbolique historique qui s'est tenue, lundi 2 mars 2009 au Château de Neuchâtel, entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la nouvelle commune de Val-de-Travers, puisqu'il s'agissait de la première rencontre officielle entre les deux autorités. Cette séance a été l'occasion, tant pour la commune de Val-de-Travers que pour le gouvernement cantonal, de procéder à un échange d'informations réciproques sur des sujets d'actualité.

### Statut de ville de Val-de-Travers

La nouvelle commune de Val-de-Travers compte désormais plus de 10.000 habitants et a posé au Conseil d'Etat la question de son statut : village ou ville ? Le Conseil d'Etat a souligné que Val-de-Travers représente la troisième commune la plus importante du canton, mais que le statut de ville doit répondre à plusieurs critères. La commune a présenté une demande d'adhésion à l'Union des villes suisses et en cas de reconnaissance, le Conseil d'Etat s'est dit enclin à lui conférer le statut de ville. Le Conseil d'Etat place d'ailleurs déjà Val-de-Travers au même niveau que Le Locle sur l'échiquier cantonal.

### Hôpital du Val-de-Travers

Le Conseil communal a insisté sur le fait que ce dossier reste très chaud au Vallon, tout en réaffirmant son soutien de principe à l'évolution nouvelle de l'hôpital à la condition que les engagements de l'Etat soient tenus. A l'heure où le Conseil communal n'a pas encore pris position dans le cadre de l'initiative populaire, il a insisté sur l'importance d'informer la population sur les nouvelles réalisations, en collaboration avec le Conseil d'Etat. Il a également mis en évidence les problèmes qui se posent, notamment en relation avec le SMUR et le système de garde. La question du transport par ambulance des « petits bobos » a également été abordée. Le Conseil d'Etat a remercié les autorités exécutives de Val-de-Travers pour leur esprit d'ouverture, soulignant aussi la nécessité de travailler ensemble pour réussir dans ce processus.

### Service d'ambulance : collaboration avec Sainte-Croix

En lien avec la modification des missions de l'Hôpital de Couvet, le nombre des déplacements des ambulances sur Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds est plus important, tout comme le temps de déplacement. Le Conseil d'Etat et la commune ont finalisé un accord concernant l'engagement de trois ambulanciers supplémentaires, avec comme objectif une collaboration avec Sainte-Croix pour élargir le périmètre d'intervention sur le balcon du Jura. De son côté, la Santé publique vaudoise s'est dite disposée à entrer en

2.  
matière. Le Conseil d'Etat a rappelé que le soutien financier pour l'engagement des trois ambulanciers est limité temporairement à deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

### **Ressort scolaire : subventionnement des classes enfantines, primaires et des transports scolaires**

La commune de Val-de-Travers a informé le Conseil d'Etat de l'important problème posé par l'Arrêté sur l'organisation des classes et le subventionnement des traitements qui, dans son application, associe désormais la commune à un seul ressort scolaire pour la rentrée 2009-2010; la conséquence en serait alors la fermeture de sept classes contre quatre si la commune bénéficiait du même régime que les autres villes. Le Conseil communal a ainsi demandé au Conseil d'Etat de modifier ledit arrêté afin que la commune soit considérée à autant de ressorts scolaires qu'il y a de collèges dans les villes. Val-de-Travers adressera un courrier au Conseil d'Etat, qui exprimera sa position transmise au Conseil d'Etat lors de cette rencontre, en relevant l'impossibilité de mettre en pratique l'arrêté actuel ainsi que les risques politiques d'une application de cet arrêté en termes d'image associée au principe de fusion. De con côté, le Conseil d'Etat examinera la question à la lumière des arguments avancés par la commune.

### **Promotion touristique : point de situation**

L'exécutif du Val-de-Travers a demandé au Conseil d'Etat des éclaircissements concernant la promotion touristique, avec un éventuel abandon de Watch Walley alors que le Conseil d'Etat va développer un concept autour du Temps. L'exécutif cantonal a rappelé l'acceptation par le Grand Conseil de son rapport sur le tourisme en février 2009 et le fait que chacune des régions est appelée à participer à la mise en place du nouveau concept. Quatre à cinq projets figurent d'ailleurs sous le volet tourisme dans le contrat région Val-de-Travers signé dans le cadre de la politique régionale.

Le projet BEJUNE présenté récemment par le réseau des villes jurassien propose de remplacer la marque Watch Valley par celle des Trois Lacs et Jura. Le Conseil d'Etat a relevé qu'il s'agit d'une proposition qui doit être évaluée, aucune décision n'ayant été prise à ce stade par les cantons concernés. En revanche, ce qui a été décidé, c'est le lancement du concept neuchâtelois de développement touristique sur le thème du Temps.

### **Relance économique : suite de la collaboration entre l'Etat et les communes**

Le Conseil d'Etat a souligné que la crise financière et économique annonce une période très difficile et durable. Dans cette perspective, une collaboration avec les collectivités publiques jouera un rôle important. Val-de-Travers a rappelé sa réponse favorable à la demande du Conseil d'Etat, portant notamment sur l'alimentation à raison de 50% du fonds d'intégration professionnelle. La commune a par ailleurs suggéré la création d'un groupe de travail dans lequel les communes seraient associées.

Le Conseil d'Etat a rappelé que son action est coordonnée avec la Confédération, les cantons de Suisse occidentale et la Conférence suisse des chefs de l'économie. La question d'intégrer les villes dans la task force de l'Etat doit être évaluée, mais il est certain qu'une coordination doit exister. Des projets peuvent aussi être pensés dans le cadre du contrat régions qui peut s'adapter.

### **Introduction de la taxe déchets au poids**

A la question de la commune de savoir quand interviendra l'introduction d'une taxe déchets au poids, le Conseil d'Etat a répondu que sa volonté est d'aller de l'avant et qu'un rapport sur cette question sera soumis au Grand Conseil d'ici la fin de cette année.

Neuchâtel, le 4 mars 2009